

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

24. Appel à Projet : Région Occitanie développement de la liaison de mobilité douce entre Marseillan-ville et Marseillan-plage

La commune de Marseillan envisage de développer la liaison cyclable entre les deux pôles de son territoire : le cœur de ville et la station balnéaire. Cette construction a pour objectif de faciliter la connexion entre les deux pôles de la commune et ainsi permettre aux touristes qui se rendent sur le site de la station balnéaire au cours de la période estivale de se rendre plus facilement dans le cœur de ville. Ce faisant, la commune se donne pour objectif de drainer une partie des touristes vers son cœur de ville et ainsi dynamiser les commerces qui s'y trouvent.

Pour élaborer ce projet, la commune a missionné le bureau d'études « Servicad » afin d'obtenir un devis concernant cette opération.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Financeurs	%	Montant € HT
Etat (PITE : Programme des interventions territoriales de l'État)	30	165.000
Région	30	165.000
Commune	40	220.000
Total :		550.000

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe du projet de développement de la liaison de mobilité douce entre Marseillan-ville et Marseillan-plage.

D'autoriser M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter la subvention de la région, par la réponse à l'appel à projets « Tourisme, Mer et Littoral ».

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subvention.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide le principe du projet de développement de la liaison de mobilité douce entre Marseillan-ville et Marseillan-plage.

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

Sollicite la subvention de la région, par la réponse à l'appel à projets « Tourisme, Mer et Littoral ».

Donne délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subvention.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier**

